

Les écoliers sensibilisés à la sauvegarde de la nature

Les CM1-CM2 de l'école Louis-Canis de Pompaire sont venus observer et découvrir les 205 jeunes plants d'espèces locales dans le pré du Moulin, situé dans la commune de La Chapelle-Bertrand.

Depuis le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine, une nouvelle plantation de 205 jeunes plants d'espèces locales, chênes rouvres et pubescents, néfliers, genêts, viornes obier et noisetiers ainsi que cinq chênes d'alignement a vu le jour dans un champ de 2,5 hectares, jouxtant l'étang de la Roulière, appartenant à Pierre-André Masteau.

Des plants locaux

Afin d'associer la jeune génération à l'importance de la protection et de l'environnement, la Fédération des chasseurs a pris le relais en intervenant dans les classes des Grandes sections et des CM1-CM2 de l'école Louis-Canis de Pompaire, à l'occasion d'une demi-journée de théorie suivi d'une demi-journée de sortie.

Jeudi 27 mai, ces élèves ont donc pu observer grandeur nature, sur le site, le résultat final tout en écoutant les explications de Florent Courtin, forestier chez BFE conseil, qui a coordonné le chantier et guidé la sélection des espèces de plants locaux. « C'était un des critères à respecter pour entrer dans le cahier des charges demandé », précise Pierre-André Masteau.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet départemental, Haies et plantation en Deux-Sèvres,



Florent Courtin, forestier, a présenté et expliqué l'importance des différentes espèces plantées aux écoliers.

PHOTO : PIERRE-ANDRÉ MASTEAU

auquel Pierre-André Masteau a candidaté pour aider à la reforestation. « J'ai déposé le dossier à l'été 2020 avant d'avoir la réponse en octobre dernier. Les plantations ont démarré le 25 novembre, exactement à la Sainte-Catherine » précise ce dernier. Après six mois de plantation, Pierre-André Masteau se déclare « content du résultat, avec près de 95 % de plants pris mais il faut au moins deux ans pour savoir si ça perdure réellement. »

Au niveau du Département, le budget pour la plantation de nouvelles espèces en vue de créer ou restaurer les haies, l'apparition de bosquets ou des vergers à but non commercial s'élève à 300 000 €. Cela a permis de planter 21 km de haies, trois hectares de bosquets et 2 700 arbres et vergers.

Des aides

Pour soutenir les personnes qui souhaitent s'engager dans ces actions,

des subventions à hauteur de 60 % du HT, plafonnées à huit euros HT le mètre linéaire de haie double (dont 20 % de subvention maximum sur la partie ingénierie), 60 % du HT plafonné à trois euros HT le mètre carré de surface plantée (dont 20 % de subvention maximum sur la partie ingénierie) pour les bosquets et 60 % du HT plafonné à 15 € HT le plant (dont 20 % de subvention maximum sur la partie ingénierie) pour les arbres et vergers sont proposées.